RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de VINÇA

Déclaration préalable dossier n° DP 066 230 24 C0054

date de dépôt : 03/09/2024

date d'affichage de l'avis de dépôt :

demandeur : PIEDALLU Marion

pour : Pergola 3,70 x 3,95 en fer forgé de couleur noire recouvert par un canisse

(couverture non étanche)

adresse terrain : 2 rue de la Marjolaine

66320 VINCA

ARRÊTÉ de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la Commune de VINÇA

Le Maire de VINÇA,

Vu la déclaration préalable présentée le 03/09/2024 par PIEDALLU Marion demeurant 2 rue de la Marjolaine à VINCA (66320) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour : Pergola 3,70 x 3,95 en fer forgé de couleur noire recouvert par un canisse (couverture non étanche)
- sur un terrain situé 2 rue de la Marjolaine 66320 VINCA et cadastré section AH n° 125

Vu le Code de l'urbanisme :

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT approuvé en date du 13/03/2021 :

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT approuvée en date du 13/04/2023 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11/09/2024 ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 10/10/2024 ;

ARRÊTE

Article Unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à VINCA

Le 22 octobre 224

Le Maire,

Par délégation du Maire

Bernard BACO, Adjoint

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.